

#### **NOTE D'INFORMATION**

Nous tenons à vous informer que vous pouvez déposer vos dossiers d'assurance directement à l'agence AFMA de votre voisinage.

Si vous préférez passer par le Health Center, le dossier d'assurance doit être mis dans une enveloppe fermée en mentionnant dessus les informations suivantes :

- Nom / prénom ;
- Statut (Etudiant, Staff, Doctorant, post-Doc, Education fellow);
- Total des frais engagés ;
- Numéro de déclaration médicale (numéro de la feuille de soin);
- Type de déclaration (Optique, Médical, Dentaire).
- N° de contrat (A demander au Health Center)

L'enveloppe sera transmise directement à la compagnie d'assurance pour traitement avec le cachet du Health Center.

### **PIÈCES DU DOSSIER DE REMBOURSEMENT:**

## **\*** DÉCLARATION MÉDICALE :

La déclaration maladie doit être remplie par :

- Le médecin : Date, cachet, signature du médecin et nature de la maladie
- L'assuré : Nom, prénom, montant des frais engagés et signature

Le dossier doit être accompagné de toutes les pièces justifiant les frais engagés.

- Pour les médicaments : ordonnance du médecin, prospectus PPV (étiquette de prix), code à barre, montant total à payer, cachet et signature du pharmacien avec date d'achat des médicaments
- En cas d'analyses : prescription du médecin, facture et copie des résultats des analyses
- En cas de Radiologie : prescription du médecin, facture, copie du compte rendu ou cliché radio

# **\* DÉCLARATION DENTAIRE**

En plus des renseignements de la déclaration maladie, le chirurgien-dentiste devra renseigner sur la feuille de déclaration :

- Date de chaque soin ;
- Position des dents soignées (schéma dentaire) ;
- Nature précise des actes réalisés et leur coefficient.

## **DÉCLARATION OPTIQUE**

En plus des renseignements de la déclaration maladie, le médecin ophtalmologue et l'opticien devront renseigner :

- Correction des verres sur l'ordonnance
- Prix de la monture et des verres
- Facture cachetée et signée
- N.B 1: Afin d'assurer un bon suivi de vos dossier, merci de garder la partie détachable.
- N.B 2 : Vous pouvez, également, suivre vos dossiers via l'application AFMA

